



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier établi par : Cédric Scarpellini
Service des Relations internationales
Tél : 466 966 237
Courriel : cscarpellini@chd.lu

Aux Membres de la Commission de
l'Economie

Luxembourg, le 27 décembre 2017

Objet : Renvoi dossier européen COM(2017)795

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous informer du renvoi du dossier européen relevé ci-après à la Commission de l'Economie.

COM(2017)795 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant des règles et des procédures concernant le respect et l'application effective de la législation d'harmonisation de l'Union relative aux produits et modifiant les règlements (UE) n° 305/2011, (UE) n° 528/2012, (UE) 2016/424, (UE) 2016/425, (UE)2016/426 et (UE) 2017/1369 du Parlement européen et du Conseil, et les directives 2004/42/CE, 2009/48/CE, 2010/35/UE, 2013/29/UE, 2013/53/UE, 2014/28/UE, 2014/29/UE, 2014/30/UE, 2014/31/UE, 2014/32/UE, 2014/33/UE, 2014/34/UE, 2014/35/UE, 2014/53/UE, 2014/68/UE et 2014/90/UE du Parlement européen et du Conseil

COM(2017)795-2 Annexe

SWD(2017)466-1 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT

SWD(2017)466-2 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT

SWD(2017)466-3 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT

SWD(2017)466-4 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT

SWD(2017)467 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

SWD(2017)468 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT
SWD(2017)469-1 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT
SWD(2017)469-2 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT
SWD(2017)469-3 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT

Le dossier précité relève du contrôle du principe de subsidiarité.

Résumé :

Le nombre croissant de produits illégaux et non conformes sur le marché fausse la concurrence et expose les consommateurs à des dangers. De nombreux opérateurs économiques ne respectent pas les règles, soit par méconnaissance, soit intentionnellement, en vue d'obtenir un avantage concurrentiel. Des mesures plus dissuasives sont nécessaires ; or, les autorités de surveillance du marché manquent souvent de moyens financiers et leur action est soumise aux contraintes des frontières nationales. Les entreprises exercent souvent leurs activités à la fois au sein de l'UE et dans le reste du monde, et les chaînes d'approvisionnement modernes évoluent rapidement. Dans le domaine du commerce électronique en particulier, les autorités de surveillance du marché rencontrent de grosses difficultés pour remonter la filière des produits non conformes importés dans l'Union et pour identifier l'entité responsable sur le territoire relevant de leur compétence. Dans son programme de travail 2017, la Commission a annoncé une initiative visant à renforcer la conformité des produits et l'application effective de la législation d'harmonisation de l'Union sur les produits, dans le cadre du paquet « Produits ». L'initiative a pour but de remédier à la quantité croissante de produits non conformes sur le marché de l'Union, tout en mettant en place des incitations visant à stimuler le respect de la réglementation et en garantissant un traitement équitable et égal des entreprises et des citoyens.

Le dossier précité peut être consulté sur le site web www.ipex.eu. Vous trouverez la liste des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 16 au 22 décembre 2017 ainsi que les résumés des documents méritant un examen détaillé sur le portail de la Chambre.

Veuillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations très distinguées.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Par délégation.